



Vuarrens, le 10 décembre 2024

CONSEIL COMMUNAL DE VUARRENS

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 10 décembre 2024

Le bureau du Conseil se référant à l'article 160 LEDP traitant du référendum en matière communale, porte à la connaissance des électeurs que le Conseil communal a :

Refusé le préavis municipal 2024/14 relatif au Collège et annexe au collège, lancement phase de projet et pré-adjudications

Paru dans la Feuilles des avis officiels du :

Les points non liés à une approbation cantonale sont soumis au référendum immédiatement selon les conditions des articles 160 et ss de la LEDP.

Les points liés à une approbation cantonale sont soumis au référendum dès leur parution dans la FAO.

Pour le Conseil Communal :

